

Question sur la diminution du niveau sonore d'un bruit instantané (moto à haute vitesse) pour une résidence à 600 mètres du tracé

Hypothèse de départ :

- Résidence située dans le quartier Mesnil près de la rue Thérèse-Casgrain et du boulevard de la Morille, soit environ 600 du boul. du Vallon

Concernant la résidence retenue en hypothèse, une simulation du bruit à ce point spécifique a été effectuée pour la situation futur. Le résultat obtenu est de 40,9 dB(A) $Leq_{(24h)}$, donc bien à l'extérieur de la zone d'influence normale du boul. du Vallon.

Une vérification des résultats de mesure sur le terrain indique que le bruit de pointe (L1%) est de l'ordre de 11 dBA supérieur au niveau de bruit équivalent. Donc on peut s'attendre à ce que le bruit L1% provenant de la nouvelle route serait alors de l'ordre de 52 dB(A) à cette résidence, donc toujours inférieur à la limite du niveau acceptable de 55 dBA et probablement dans l'ordre de grandeur du $Leq_{(24h)}$ généré par la zone d'influence de la rue Thérèse-Casgrain.

De plus, si l'on regarde les niveaux de bruit Lmax des relevés produits (qui correspondent à la plus grande pointe de bruit relevés durant la mesure et qui pourraient ainsi représenter le passage d'un véhicule très bruyant du genre d'une moto à très haute vitesse) l'écart peut alors atteindre 20 dBA avec le Leq estimé. Dans ces conditions, le niveau de bruit LMax serait de l'ordre de 61 dBA à la résidence en question, pour une période de temps très courte.

À noter que la méthodologie retenue au ministère des Transports ne tient pas compte de ces pointes (L1%), et des Lmax. Ces derniers sont considérés comme des phénomènes aléatoires ne représentant pas nécessairement le comportement normal d'une route au niveau de l'analyse sonore.

Finalement, le cas des motos passant à des vitesses excessives se retrouvent sur toutes les routes du Québec et d'ailleurs, et dénotent surtout le manque de civismes de certains utilisateurs à l'égard des zones résidentielles traversées.

195

DA38

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Québec

6211-06-0b4

Source :
Jacques Boilard, ing.
Soft dB Inc.